

REUNION DU 18 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit Décembre 2008 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 15 Décembre 2008.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BRASSEUR, MARTIN, CHAPLAIN, PICHOT, BONNARD, BARLY Mesdames DOUBLET, THOUMIRE.

Absente Excusée : Madame BOURGEOIS.

Absents : Madame MURET et Monsieur SIRE.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 3 Novembre 2008 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

RECENSEMENT 2008

Monsieur le Maire entame la séance en annonçant les résultats officiels confirmés par l'INSEE suite au recensement de février 2008 et valable à compter de 01.01.2009.

Population totale 880

Population municipale 861

Population comptée à part 19

ORIENTATIONS 2009

Monsieur le Maire rappelle les travaux des différentes commissions pour le plan de 5 ans et propose au Conseil Municipal, sous réserve de l'approbation du budget 2009, les actions suivantes qui pourraient, par ailleurs, faire l'objet d'une demande de subvention FDAIC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes), laquelle demande doit être déposée avant le 19 Janvier 2009.

Vu le programme d'investissements 2009 soumis au Conseil Municipal,

Vu la date limite de dépôt des dossiers documentés fixée par le Département au 19 Janvier 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention FDAIC 2009 pour les investissements suivants :

- Signalisation et sécurité routière	13 270 € HT
- Voirie : 1 ère partie de la rue des Picots	27 995 € HT
- Constat reprise administrative des concessions abandonnées	2 625 € HT
- Aménagement Mairie	18 190 € HT
- Clôture et aménagement salle des fêtes	29 659 € HT
- Matériel informatique mairie	2 500 € HT

Soit un montant Total d'INVESTISSEMENT 94 239 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention pour le montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

CLOTURE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle les avantages que pourrait présenter la clôture de la salle des fêtes à la fois sur le plan de la sécurité et sur les possibilités d'aménagement de l'espace clos pour une meilleure convivialité.

Vu le projet de la Commission de sécurité pour la clôture de la salle des fêtes de Rouvres,

Vu l'intérêt de pouvoir sécuriser la salle et de pouvoir aménager l'espace vert qui l'entoure,

Vu l'objectif de la Commune d'éviter la circulation sauvage de véhicules sur le terrain de jeu et sur les berges de la Vesgre tout en laissant le libre accès aux promeneurs,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réuni le 3 Novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le principe de la clôture de la salle des fêtes en 2009 incluant le parking existant, à l'exception d'un emplacement ouvert de 6 véhicules pour les utilisateurs du tennis et les promeneurs,

- approuve l'estimation financière d'environ 36 000 € TTC sur la base de la proposition faite par la Société POC,

- charge la Commission de sécurité de revoir les détails relatifs au positionnement et à la nature des portails,

- accepte de porter le montant d'investissement au budget 2009,

- charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention sur le FDAIC pour 2009.

NOUVEAUX STATUTS DU PAYS DROUAIS (SIPAD)

Monsieur RELIER, Membre du bureau du Pays Drouais, explique dans le détail les modifications apportées aux statuts du SIPAD essentiellement pour un meilleur équilibre de la représentativité de l'Agglomération Drouaise (50 000 habitants) au sein du Pays Drouais (103 000 habitants) tout en maintenant une représentativité directe de chacune des Communes du Pays.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour la modification des articles 1,2,4,5,6, et 7 des statuts du SIPAD.

SIGNALISATION ET SECURITE EN AGGLOMERATION

Vu la délibération du 3 Novembre 2008,

Vu le projet chiffré de l'ATESAT en date du 4 Décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet pour un montant de 13 270 € TTC.

- décide d'inscrire cette somme au budget 2009.

- charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès du Département (FDAIC).

QUESTIONS DIVERSES

a) COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire

Monsieur le Maire fait un point rapide de la situation financière de la Commune. Conformément à l'objectif fixé, le fonds de roulement devrait dépasser de 36 000 € fin 2007 à environ 75 000 € fin 2008.

Les travaux prévus ont été réalisés.

Les investissements non prévus aux subventions 2008 ont été repoussés en 2009, la conséquence étant que l'emprunt de 30 000 € envisagé en cas de force majeure n'a pas été demandé.

b) DENOMINATION D'ALLEE DU LOTISSEMENT DES NONAINS

Sur proposition de FONCIER EXPERTS, Maître d'œuvre du lotissement de 3 lots de Monsieur DELAISSE Michel, l'allée menant au 3 lots pourrait s'intituler :

- 1 – Allée mon Rosier
- 2 – Allée des Sycomores
- 3 – Allée des Bécrets

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de retenir le nom de : **Allée des Sycomores.**

c) ADHESION DES COMMUNES D'EZY SUR EURE ET D'IVRY LA BATAILLE AU SIPAD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry la Bataille au Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry la Bataille.

d) SOCIETE DE PECHE

Sur demande du Président de la Société de Pêche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour autoriser la Société à pêcher sur 300 m de berges de la Vesgre appartenant à la Commune (salle des fêtes).

Une convention sera signée avec la Société de Pêche.

e) PATINOIRE D'ANET

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la patinoire d'Anet requiert la participation du plus grand nombre de communes.

Vu l'originalité de la distraction offerte aux enfants pendant les vacances scolaires,

Vu que le Comité des Fêtes propose une entrée gratuite aux enfants de Rouvres du CP au CM2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 800 € au Comité des Fêtes d'Anet pour l'installation de cette patinoire du 20 Décembre 2008 au 4 Janvier 2009.

f) UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Après avoir étudié les activités proposées par cette Association, pris avis auprès des conseillers ayant eu l'occasion de les apprécier, le Conseil Municipal décide d'étudier au budget 2009 la possibilité d'apporter une contribution à cette Association.

g) SOCIETE DE CHASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prêter la salle des fêtes gratuitement à la Société de Chasse de Rouvres pour son repas annuel.

h) PORTE DE GRANGE A LA MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire présente les devis qui ont été demandés à trois entreprises de Rouvres pour la fabrication et la pose d'une porte de grange à la Maison Communale.

MENUISERIE PEROLINI	5 655.88 € TTC
MENUISERIE MARTINEZ	5 118.88 € TTC
MENUISERIE MORIN	3 509.74 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de Monsieur MORIN pour un montant de 3 509.74 € TTC.

i) DELIBERATION SPECIFIQUE POUR L'APPLICATION DE LA PVR

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.336-6-2° d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 25 Septembre 2008 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Rouvres :

- considérant que l'implantation de la construction prévue implique la réalisation d'une extension électrique,

- considérant que la Commune met la totalité du coût des travaux à la charge du propriétaire, en zone NC.

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 er : Engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 4 589.45 € TTC. Il correspond aux dépenses d'extension de réseau électrique.

Article 2 : Fixe à 4 589.45 € TTC la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge du propriétaire foncier.

Article 3 : La propriété foncière concernée est située à moins de 80 mètres de part et d'autre de la voie.

j) TRAVAUX DANS LE RU

Vu l'imprécision de la demande de travaux du riverain ayant entrepris des travaux en bordure du ru, Monsieur le Maire précise qu'il a demandé l'arrêt des travaux, le dépôt d'une nouvelle « demande préalable » et qu'une réunion a été prévue avec la Police de l'Eau, la DDE (service instructeur), les géomètres experts et les riverains concernés de façon à ce que

le Service Instructeur dispose de tous les éléments pour instruire le dossier. La réunion est prévue le 23 Décembre 2008 à 10 heures sur place.

- k) **ASSOCIATION** (non créé) de Parents d'Elèves sur demande des organisateurs de disposer de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal considère que l'Association doit être créé avant de pouvoir bénéficier de la salle des fêtes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.